



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22 / 10 / 2024

Dossier complet le : 22 / 10 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0348

## 1 Intitulé du projet

Réaménagement du carrefour entre les RD900B et RD942 ("carrefour du Marché paysan") sur la commune de Jarjayes (05).

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Département des Hautes-Alpes

Département des Hautes-Alpes

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 2 0 5 0 0 0 1 1 0 0 0 8 9

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

BERNARD

Jean-Marie

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6° a)	Réalisation d'un giratoire de rayon 20 m.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Département des Hautes-Alpes souffre d'une carence en matière de desserte, qu'elle soit ferroviaire ou routière, qui pénalise fortement son développement et la fluidité des accès aux sites touristiques.

La RD942 depuis Tallard puis la RD900B à Jarjayes et à nouveau la RD942 dans la vallée de l'Avance jusqu'à Montgardin constitue un maillon important de la desserte routière du territoire par le Sud depuis l'autoroute A51 qui s'arrête à La Saulce, et dont les perspectives de prolongement vers Grenoble ont été repoussées à après 2050. Dans sa configuration actuelle, cette desserte ne permet pas d'apporter une réponse adaptée aux besoins du département en matière de désenclavement.

Le carrefour existant du Marché paysan est implanté en rase campagne, dans une ligne droite de la RD900B avec un accès en T à la RD942 - Vallée de l'Avance. La présente opération vise à réaménager le carrefour existant en un giratoire à 3 branches (avec en plus un accès agricole) afin d'optimiser les échanges et de limiter ainsi les risques de congestion importants.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un souhait d'amélioration de la desserte routière du département par le Sud, dans la continuité de l'A51, et également de désenclavement du Nord du département des Hautes-Alpes assurée par la RD942 - Vallée de l'Avance, principal itinéraire de liaison entre l'A51 et le Nord du département.

Actuellement, ce point d'échange prend la forme d'un carrefour plan ordinaire à stop, ne présentant pas de problème majeur de sécurité. Néanmoins, un flux important provient de l'Ouest sur la RD900B lors des périodes saisonnières (10 600 véh/j 2 sens confondus entre la vallée de la Luye et la vallée de l'Avance), provoquant une congestion au carrefour et une circulation non réglementaire et dangereuse sur l'accotement pour éviter les remontés de fils. En ce sens, sa configuration actuelle est inadaptée vis-à-vis de la circulation lors de ces périodes de fortes affluences.

Le réaménagement en giratoire facilitera l'insertion des véhicules sur l'itinéraire de la RD942 - Vallée de l'Avance (trafic de près de 6 000 véh/j 2 sens sur la RD942) et va fluidifier et sécuriser l'ensemble des mouvements du carrefour, notamment pour les véhicules lourds.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consisteront :

- Au dégagement d'emprise,
- A la mise en œuvre de couche de forme et chaussée,
- A la réfection de la chaussée existante,
- Au dévoiement de réseaux,
- Au rétablissement et mise en conformité de la signalisation horizontale et verticale.

Dans le cadre des démarches d'acquisition à l'amiable en cours avec les propriétaires privés, il est demandé aux arboriculteurs d'abattre leurs arbres fruitiers impactés par le projet durant l'hiver 2024-2025, avant leur nouveau cycle biologique de développement.

Sous réserve de disponibilité du foncier, les travaux de dégagement des emprises (débroussaillage, déboisement, terrassement) en dehors de l'emprise artificialisée et circulée de la RD900B et de la RD942 seront idéalement anticipés et réalisés avant le 1er mars 2025, également pour éviter les périodes sensibles du cycle biologique de développement.

Dans ce cas, et sous réserves de notification des entreprises, les travaux pourront potentiellement débuter dès le printemps 2025.

Pour limiter la dégradation des conditions de circulation lors des périodes de fortes affluences, il se peut que les travaux sur les emprises circulées de la RD900B et de la RD942 soient stoppés durant l'été 2025 voir même l'hiver 2025-2026.

La durée globale des travaux, sans interruption, est estimée à 6 mois.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'aménagement permet de proposer un giratoire à 3 branches de 20 m de diamètre (avec un filot franchissable de 1,5 m de large) sécurisant l'ensemble des mouvements sur ce point d'échanges important du Département. De plus, les accès agricoles seront restitués.

La RD942 et la RD900B conserveront leurs caractéristiques géométriques existantes.

L'aménagement prévoit également la mise en place de bande dérasée multifonction de 1,5 m de large sur toutes les branches du giratoire.

L'assainissement routier sera aussi repris dans le cadre de l'opération, tout comme les différents réseaux présents sur site.

Le giratoire nécessitera une exploitation courante de la route tels que l'entretien et la surveillance.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les études d'assainissement ainsi qu'un cadrage préalable avec la DDT permettront de vérifier si le projet est soumis à un dossier de déclaration Loi sur l'eau au titre de la rubrique 2.1.5.0.

Le Département cadrera de plus avec la DREAL pour savoir si une demande de dérogations liées aux espèces protégées (DEP) simplifiée s'avère nécessaire au regard d'un impact résiduel, même négligeable, sur certaines espèces protégées communes (Pavot douteux, Alouette lulu).

Le Département a engagé des démarches d'acquisition à l'amiable des terrains privés nécessaires à l'opération.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Rayon du giratoire	20 m
Largeur de l'anneau	8 m
Surface d'emprise supplémentaire lié à l'agrandissement de la plateforme	330 m <sup>2</sup>
Largeur des voies d'accès (chaussée + bandes dérasées multifonctions)	2 x (3,50 + 1,50) m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_-\_\_\_\_-\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_-\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : \_\_\_\_° \_\_\_\_' \_\_\_\_" Lat. : \_\_\_\_° \_\_\_\_' \_\_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 6 ° 0 9 ' 7 2 " 1 Lat. : 4 4 ° 4 7 ' 8 3 " 2

Point de d'arrivée : Long. : 0 6 ° 0 9 ' 7 1 " 7 Lat. : 4 4 ° 4 7 ' 8 1 " 4

##### Communes traversées :

Commune de Jarjayes.

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU communal : zone Ai (zone agricole identitaire). A ce titre, les constructions nécessaires aux services publics peuvent être autorisées sur cette zone sous réserve de la nécessité technique.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

/

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux ZNIEFF ("La moyenne Durance à l'aval de Serre-Ponçon jusqu'à Sisteron" et " La moyenne Durance, ses Iscles et ses ripisylves d'Espinasses à Tallard") se situent à 100 et 200 m au Sud du projet.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) ne situe à proximité de l'opération.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun de ces zonages de protection ne sont présents à proximité du projet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par le PPBE des infrastructures terrestres de l'Etat dans les Hautes-Alpes (4ème échéance - 2024-2029).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection patrimoniale n'est recensé dans la zone d'étude.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide bibliographique n'est localisée dans la zone d'étude, 16 d'entre elles étant cependant implantées dans la zone d'influence du projet (5 km), dont certaines à quelques dizaines de mètres. D'après les espèces et les habitats recensés sur la zone d'étude, il ne semble pas y avoir d'échanges fonctionnels entre ces zones humides et la zone d'étude.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne s'intègre dans aucun Plan de prévention des risques (PPR).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site potentiellement pollué (CASIAS n°SSP3978209) est référencé en limite Ouest de l'opération, concernant une fabrique d'aggloméré de béton et Extraction de sable et de gravier. Cependant, aucun signe de pollution n'a été mise en valeur au droit du site-projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas intégré dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de captage d'eau potable n'est identifié sur le territoire communal.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'est localisé à proximité du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche ("La Durance" - FR9301589) se situe à environ 150 m au Sud de l'opération.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est localisé à proximité du projet.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la conception, une attention particulière sera portée pour limiter les déchets au maximum en favorisant le réemploi des déblais, en privilégiant l'utilisation de matériaux recyclables et en limitant au maximum l'évacuation des déchets, notamment en application de la loi AGEC de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour sa réalisation, le projet d'aménagement en place présentera un déficit en matériaux et nécessitera des apports de carrières pour les aménagements de voirie.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parti d'aménagement privilégie le développement des solutions perméables afin d'encourager l'infiltration des eaux pluviales, tel que demandé par la réglementation.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de la voie sera pour partie réalisée sur des milieux naturels (pelouse semi-sèche dégradée) que le diagnostic écologique réalisé en 2023 par le cabinet AMETEN avait classé comme accueillant des enjeux écologiques faibles à modérés. Une imperméabilisation de ces terrains sera notamment nécessaire pour l'aménagement du giratoire. Après mise en place des mesures d'évitement et réduction, les impacts résiduels de l'opération sont qualifiés de négligeables.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le diagnostic écologique réalisé conclut sur l'absence d'incidence notable impliquant la remise en cause du bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont servi à la désignation des sites Natura 2000 les plus proches.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement sera principalement réalisé en lieu et place des chaussées existantes. Il engendra un impact limité sur la consommation d'espaces naturels agricoles en partie Sud.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun Plan de prévention des risques industriels (PPRt) ne s'applique sur le territoire.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Risque de sismicité modéré (niveau 3), - Risque feux de forêt. Aucun Plan de prévention des risques naturels (PPRn) ne s'applique sur le territoire d'étude.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement en place de la voirie n'est pas de nature à augmenter les trafics accueillis sur cet axe routier.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place sur des voiries déjà existantes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération s'intègre dans une zone peu urbanisée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une fabrique de produits béton est située en bordure Ouest, pouvant occasionner temporairement des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls rejets liquides concernés par le projet portent sur les eaux pluviales ruisselant déjà sur la chaussée et dont la gestion sera gérée par les dispositifs de gestion privilégiant l'infiltration.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun enjeu notable lié au patrimoine ou au paysage n'a été recensé. De plus, la nature de l'opération (réorganisation d'un carrefour existant) n'est pas susceptible de présenter des incidences notables sur ce volet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élargissement de la plateforme routière nécessaire à la création du giratoire pourrait devoir être mené au droit d'emprises agricoles et ainsi réduire localement la surface de terrains dédiée à cette activité. Néanmoins, la déconstruction d'emprises routières existantes permet de limiter le bilan global des imperméabilisations du projet. En effet la surface imperméabilisée passe d'environ 4 025 à 4 355 m <sup>2</sup> .

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le Département prévoit également l'aménagement d'un carrefour ("des Pêcheurs") sur cette même route départementale à plus d'un kilomètre à l'Ouest.



## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De part sa nature principale de réaménagement en place, le présent projet ne conduira pas en une modification notable de l'occupation du sol, présentant ainsi un impact limité sur l'environnement. Du fait du caractère localisé de cet aménagement et la démarche volontaire du Maître d'ouvrage dans l'identification en amont des principaux enjeux environnementaux à prendre en compte dans la conception du projet, une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Diagnostic écologique (AMETEN - novembre 2023) - parties 5 et 6	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Comptes-rendus « chiroptères » suite aux passages printaniers et estivaux (Trebucq - septembre 2024) - partie 6	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Note de précision des mesures ERCAS (Département des Hautes-Alpes - octobre 2024) - partie 6	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Delabelle

Prénom Gilles

Qualité du signataire Chef du service ingénierie

À Gap

Fait le 22/10/2024



Signature du (des) demandeur(s)

PHILOSOPHY DEPARTMENT

PHILOSOPHY 101

LECTURE 1: INTRODUCTION TO PHILOSOPHY

1.1 THE MEANING OF PHILOSOPHY

1.2 THE HISTORY OF PHILOSOPHY

1.3 THE SCOPE OF PHILOSOPHY

1.4 THE METHOD OF PHILOSOPHY

1.5 THE IMPORTANCE OF PHILOSOPHY

1.6 THE FUTURE OF PHILOSOPHY

1.7 THE PHILOSOPHER'S LIFE

1.8 THE PHILOSOPHER'S VOICE

1.9 THE PHILOSOPHER'S LEGACY

1.10 THE PHILOSOPHER'S DREAM

1.11 THE PHILOSOPHER'S HOPE

1.12 THE PHILOSOPHER'S LOVE

1.13 THE PHILOSOPHER'S FAITH

1.14 THE PHILOSOPHER'S WISDOM

1.15 THE PHILOSOPHER'S TRUTH